

Amicale des Trois Villages

• **Jeudis de La Chaussée**

Reprise jeudi 7 septembre. C'est la journée mensuelle (chaque premier jeudi du mois) où il fait bon se retrouver pour un excellent déjeuner à prix modique. Organisé par les bénévoles dévoués de l'association, ce repas permet de poursuivre l'après midi autour de jeux ou autres occupations. L'ambiance y est toujours conviviale, la table bonne et la cordialité bien présente. C'est "comme à la maison", chacun apporte sa vaisselle !

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes pour la reprise. Tous les renseignements et inscriptions au 05 49 98 51 18.

Profitons de l'occasion pour tirer un grand coup de chapeau aux personnes qui permettent à ces bons moments d'exister, c'est un gros travail qui s'effectue dans l'ombre pour que tout soit parfait.

• **Gym**

Reprises des activités le lundi 4 septembre à l'heure habituelle.

Renseignements et inscriptions au 05 49 22 38 20 !

Là encore, cordialité et bonne ambiance assurées!

Opération « Nettoyons la nature »

Ce rendez-vous annuel, devenu maintenant traditionnel, et destiné à silloner routes et chemins pour y ramasser le fruit des incivilités, se déroulera le samedi 23 septembre.

Le rendez-vous est fixé à 09h00 dans la cour de la mairie et sera suivi du casse croûte champêtre offert par la municipalité.

Pour la bonne organisation, merci de vous inscrire en mairie: 05 49 22 73 67

Journée "Sécurité routière"

Elle a connu un franc succès et mérite d'être reconduite. Les intervenants de qualité ont exposé tous les dangers de la route.

Une bonne prise de conscience pour toutes les personnes présentes, suivie d'un remarquable exercice de désincarcération de véhicule par les sapeurs pompiers.

Distinction

Pour la seconde année consécutive, la commune a été agréée "Ma Commune a du Cœur" pour ses actions de prévention des accidents cardiaques.

Etat civil

Mariage: Francine Fatoumata et Vincent Siraut le 24 juin

Noces d'Or: Olivette et Jacques Pouvreau le 29 juillet

Histoire...

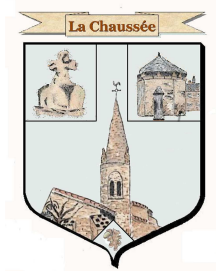
Démographie: en 1821 la population de La Chaussée était de 463 habitants. Ce chiffre va diminuer de manière à peu près régulière, 420 en 1861, 337 en 1901, 306 en 1954 pour arriver à 194 au dernier recensement.



UN BRIN DE CHAUSSEE

Numéro 19 – Août 2017

édité par nos soins



Le mot du Maire,

La saison estivale est sur la pente descendante et les rayons des supermarchés nous entraînent irrémédiablement vers la rentrée. En mairie, la vie continue, même en été. Des dossiers importants sont en attente. Parmi les plus importants, les travaux de l'église qui devraient débiter au premier trimestre 2018; nous attendons encore quelques confirmations de financements.

Autre dossier que je ne lâche pas d'une semelle, celui de la montée en débit numérique. Les opérateurs sont aux ordres du Conseil Départemental, maître d'œuvre du schéma d'aménagement. Je me suis élevé à plusieurs reprises contre l'absence de prise en compte de notre commune dans les différents schémas d'aménagement. Les premières estimations faisaient état de travaux à hauteur de 500 000 euros afin de remplacer le câble en provenance de Martaizé, qui alimente notre commune.

J'ai interpellé publiquement le Président du Conseil Départemental à ce sujet et je l'ai rencontré en tête à tête quelques jours après. Une nouvelle estimation rédigée par les services du département fait désormais état d'un chiffrage à 160 000 euros HT en prolongeant le haut débit qui sera installé prochainement à Saint Clair.

Le Président BELIN m'a conseillé de prendre contact avec son collègue de la Communauté de Communes du Pays Loudunais pour en envisager le financement, et ainsi faire un avenant au schéma départemental en cours.

Ce qui fut dit fut fait, j'ai rencontré M. DAZAS quelques jours après, lequel m'a juste rappelé que c'est le département - en l'occurrence le Conseil Départemental - qui pilote les aménagements de montée en débit, et donc que lui seul peut accorder un financement... Autant dire que le chien se mord la queue !

Les deux présidents doivent se rencontrer à la rentrée mais une chose est certaine: je ne lâcherai rien ! Prôner la ruralité, c'est bien, lui donner les moyens d'exister et de survivre c'est beaucoup mieux.

Il ne m'appartient pas de commenter les choix retenus des dépenses publiques du département. Simplement je m'interroge sur les priorités et les villes qui ont bénéficié d'aides. Je ne veux pas plus que les autres, je continuerai à œuvrer pour ne pas avoir beaucoup, beaucoup moins.

A suivre donc, en espérant que le bout du tunnel numérique apparaisse prochainement, dans le meilleur des climats.

Bonne rentrée à tous et bonne lecture de 19^{ème} numéro de "Brin de Chaussée"
Bien cordialement

Alain LEGRAND

- - - === OoooOooooO === - - -

Faits divers

Début d'incendie dans une meule de paille, rue du Clos Neuf, qui a nécessité l'intervention des pompiers en raison de cultures sur pieds à proximité immédiate. Ce feu ne semblait pas accidentel, la Gendarmerie est également intervenue sur place pour les constatations.

Les employés du département ont découvert une grenade "oubliée" près d'une poubelle le long de la RD347, près de la route menant à La Chaussée.

Les démineurs de la Sécurité Civile ont déterminé que cet engin ne présentait pas de danger et la grenade a été prise en charge par les personnels de la Gendarmerie de Saint Jean de Sauves.

Un cambriolage a été perpétré dans une maison à Sarçalé occupée de manière épisodique. Préjudice peu important, par contre les ouvertures de cette maison ont particulièrement souffert (portes et fenêtres). Profitons de ce fait divers pour rappeler qu'il ne faut pas hésiter à faire part en mairie ou à la Gendarmerie de tout ce qui pourrait vous paraître suspect. Il vaut mieux alerter pour rien que de regretter d'avoir remarqué quelque chose d'inhabituel et de n'avoir rien dit.

Signalisation

Les panneaux "STOP" implantés à l'angle de la rue de la Voie Romaine et de la rue du Bois Nouveau d'une part et à l'angle de la rue des Tuileries et de la rue du Pré Cognard d'autre part, sont de moins en moins respectés, voire même souvent complètement ignorés. De nombreuses doléances de mise en danger étant parvenues en mairie, les Gendarmes vont se montrer attentifs à ces infractions et sanctionneront les contrevenants.

En raison d'une fréquentation entraînant des déchets de tous genres, deux accès en forêt avec véhicules seront désormais réservés aux seuls exploitants. Il s'agit du chemin dit "du Bois Rond" et du chemin dit "du Bois Renaud" situés de part et d'autre de la D44 à proximité de la RD347. Un arrêté municipal sera pris dans ce sens et des panneaux d'interdiction installés.

Accès aux déchetteries

Un système de carte d'accès est mis en place par la Communauté de Communes qui gère les déchetteries, il sera opérationnel début octobre.

Cette carte permettra 30 accès gratuits par an et par foyer. Elle devra impérativement être présentée à l'entrée. Il est conseillé à tous les habitants d'en faire la demande. Les formalités pour demander cette carte sont clairement indiquées sur le site de la Communauté de Communes du Pays Loudunais ou à votre disposition en mairie.

Secourisme

Une session de formation aux "gestes qui sauvent" est organisée par la municipalité. Les deux séances indissociables à l'obtention du PSC1 se dérouleront de 8h00 à 12h00 les samedis 2 et 9 septembre à la salle des fêtes.

Ces gestes simples peuvent sauver des vies; qu'il s'agisse de formation initiale ou de recyclage (car certaines techniques ont évolué), ils sont précieux dans la vie courante, sur la route, au sport, à la chasse, au travail ou à la maison.

Cette qualification est par ailleurs de plus en plus demandée pour participer à certains concours ou examens.

Renseignements et inscription en mairie: **05 49 22 73 67**.

Infos pratiques

Travaux

- Enfouissement

La réception des travaux d'enfouissement des réseaux s'est déroulée fin juin en présence des différents services concernés. Aucune malfaçon n'a été constatée, les délais ont été respectés et les différentes entreprises qui sont intervenues ont fait part de leurs remerciements pour l'accueil qui leur a été réservé par les habitants.

La ligne à haute tension traversant la commune et reliant Saint Clair à Guesnes devrait être enfoncée à son tour en 2018. Ces travaux sont entièrement pris en charge par SOREGIES / SRD.

- Voirie et élagage

L'élagage du chemin forestier reliant la route d'Aulnay à l'antenne téléphonique proche du croisement de la D347 vers la stèle du Maquis de Scevolles permettra désormais une circulation aisée des engins de lutte contre les feux de forêt éventuellement amenés à intervenir.

Les travaux de réfection de voirie ont débuté les derniers jours de juillet. Ainsi, la rue du Clos Magé et la rue des Iris ont fait peau neuve. Il restera la route « des Troux », mitoyenne avec Aulnay. Elle ne sera refaite qu'en fin d'année, en raison d'engins de travaux lourds devant intervenir dans ce secteur à l'automne.

- L'église

Le permis de construire est déposé. Toutefois, en raison de l'inscription de l'édifice aux monuments historiques, un délai de 5 mois est nécessaire. La Direction Régionale des Affaires Culturelles doit faire savoir dans les 30 jours si elle envisage des fouilles archéologiques préalables aux travaux.

Le projet de restauration fera prochainement l'objet d'une réunion publique à laquelle sera convié l'ensemble des habitants.

- Bâtiments communaux

La toiture du bâtiment situé le long de la rue de Saint Jean de Sauves sera partiellement refaite courant septembre. Le pigeonnier situé dans la cour de la mairie sera lui aussi restauré en septembre.

- Lutte contre l'incendie

Pour répondre aux impératifs fixés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, nous avons obligation, entre autres, d'installer une bouche d'alimentation à l'angle de la rue du Clos Neuf et de la rue des Chênes Truffiers pour permettre la lutte contre un éventuel incendie dans ce secteur. Les travaux se dérouleront fin août / début septembre. Coût: 2 040€ HT.

Dossiers d'urgence

Pour les personnes intéressées qui ne l'auraient pas encore fait, pensez à remplir votre "Dossier d'urgence" et le mettre à disposition des services de secours. Adressez-vous en mairie, nous sommes à votre disposition pour vous aider.